

## Comité de Soutien des Migrants Tunisiens de Lampedusa

### **Plate-forme de revendications pour les migrants Tunisiens Lampedusa, portant sur le respect des accords bilatéraux relatifs au séjour des Tunisiens en France, et de la Convention de Schengen**

Après 23 interminables années de dictature du régime Ben Ali, le Peuple de Tunisie s'est révolté, n'a point faibli devant la répression brutale, et a fini par triompher de la barbarie le 14 janvier 2011 dans le sang et l'espoir des lendemains meilleurs.

### **300 morts, environ 700 blessés au compteur (1)...dans un pays exsangue, pillé et ruiné sans discontinuer par un dictateur et sa famille, soutenus à bouts de bras par la France officielle**

Depuis cette date, la Tunisie traverse une période d'instabilité révolutionnaire, marquée par le ralentissement économique, l'arrêt presque total du secteur du tourisme ( l'un des piliers de son économie) et de bien d'autres secteurs encore. Situation qui s'est aggravée du fait de l'interruption des échanges commerciaux avec la Libye (consécutive à la guerre), suivie d'un flot ininterrompu de réfugiés (estimés aujourd'hui à pas moins de 700.000 personnes, souvent originaires d'Afrique Subsaharienne).

La première et la principale conséquence en est l'explosion du chômage de 13% à 19% de la population active (2). Une situation chaotique qui pousse quelques milliers de jeunes Tunisiens à migrer en Europe, à la recherche de travail, afin de pouvoir aider les familles restées au pays. La majorité écrasante de ces jeunes est issue du Sud-Tunisien (de Gabes à Tataouine) qui, à l'instar de l'ouest de la Tunisie, a toujours subi une injustice flagrante sur le plan du développement humain, économique et social.

Débarqués à Lampedusa en Italie, ces jeunes Migrants Tunisiens décident de venir en France:

1. La France, Ex-puissance coloniale, principale partenaire économique de la Tunisie, Patrie des Droits de l'Homme où réside plus de 500 000 Tunisiens.
2. La France, qui a conclu des accords de coopération avec la Tunisie, dont l'Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 (3) qui prévoit l'accueil sur le territoire français de 9000 travailleurs Tunisiens par an.

Étrangement, sans aucune concertation avec les nouvelles autorités Tunisiennes, ni le respect des quotas convenus, la France va empêcher par toutes les voies l'entrée des jeunes migrants Tunisiens sur son territoire. Pour ce faire elle s'opposera, par le biais des retraits de permis de séjour italiens, d'enfermement dans les centres de rétention, de remise en question des accords de Schengen...à ce que les jeunes migrants Tunisiens puissent se prévaloir de la moindre protection juridique. Pourtant, les accords de Schengen permettent aux étrangers non communautaires munis de permis de circulation délivrés par un pays membre de l'espace (Permesso Italien par exemple), de pouvoir séjourner en France, et d'y entamer les démarches de régularisation administrative (pour les étrangers qui remplissent les conditions édictées par la loi française).

## Comité de Soutien des Migrants Tunisiens de Lampedusa

### **Un véritable acharnement sécuritaire contre les Jeunes Migrants Tunisiens, au moment où précisément la France revendique et affiche fièrement son soutien aux printemps arabes**

C'est le triomphe du double discours: un réservé aux sommets internationaux (le G8 notamment), et un autre voulu «de grande fermeté» appliqué aux Jeunes Migrants Tunisiens. Il faut en priorité alimenter la confusion, l'incompréhension et le rejet de «toutes les formes d'immigrations» dans l'esprit des Français, y compris vis-à-vis d'une révolution tunisienne qu'ils ont, dans leur écrasante majorité, soutenue.

Une partie de l'opinion publique en France peut en effet être tentée d'approuver la «fermeté» revendiquée par le Gouvernement FILLON, à l'égard de ceux qu'il assimile confusément à des « migrants illégaux Lampedusa»; au moment précisément où la Tunisie vit une transition politique et sociale acquise de dure lutte.

Ces Français seraient de la sorte sciemment induits en erreur, par rapport à la période ou réalité révolutionnaire, qui peut effectivement s'accompagner de mouvements migratoires (de faible ampleur), en Tunisie comme en Europe de l'Est au lendemain de la chute du mur de Berlin en 1989. Car pour nombre de (jeunes) Tunisiens, se libérer du régime dictatorial de Ben Ali ne signifie pas uniquement disposer des libertés civiles et politiques; mais aussi pouvoir jouir du droit de choisir son destin, profiter de la « sacro-sainte» mobilité en France, en Europe, et ailleurs dans le monde...jusqu'ici restreinte à une petite caste locale de privilégiés, souvent franco-tunisienne pour la plupart, puis à tous les européens friands d'escapades dans les complexes hôteliers qui peuplent les plages de Tunisie.

Pourtant rien, absolument rien, si ce n'est un tropisme colonial, n'empêchera les Jeunes Migrants Tunisiens d'aujourd'hui de retourner volontairement en Tunisie, une fois que leur pays aura conforté son assise démocratique et économique. Sans attendre, nombreux sont ceux parmi eux qui optent actuellement pour cette voie, et se heurtent malheureusement au refus implicite de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) de leur délivrer une aide au retour adéquate.

### **La France et l'Europe... ne peuvent délibérément rater le train de l'Histoire Tunisienne et arabe deux fois de suite**

Les Jeunes Migrants Tunisiens attendent de la France et de l'Europe, une compréhension et un soutien à la hauteur de l'Histoire contemporaine de leur Pays. Dans un contexte humanitaire exceptionnel, personne ne peut raisonnablement croire que la régularisation temporaire de quelques centaines d'entre-eux déclenchera un incontrôlable «appel d'air» des masses arabes et africaines.

#### **Il s'agit de:**

- 1. Régulariser tous les jeunes migrants tunisiens Lampedusa, en application de l'Accord franco-tunisien du 17 mars 1988 modifié (dont [Avenant du 19 décembre 1991](#), [Accord sous forme d'échange de lettres](#) relatif au régime de circulation des personnes, signé à Paris le 19 décembre 1991, [Avenant du 8 septembre 2000](#), [Accord-cadre du 28 avril 2008](#) article 2 du protocole...), et de la Convention de Shenghen**
- 2. Accorder une aide au retour conséquente de l'ordre de 2000 euros à tous les jeunes migrants tunisiens Lampedusa désireux de retourner sans tarder en Tunisie**

## Comité de Soutien des Migrants Tunisiens de Lampedusa

### **3. Offrir des conditions d'hébergement, de formation et de soins décents à tous les jeunes migrants tunisiens Lampedusa désireux de séjourner en France**

#### **Les premiers signataires:**

Association *Nous Pas Bouger*, ATTAC 11, Groupe de Soutien aux Jeunes Tunisiens de Lampedusa, Le Parti de Gauche Paris 11, Le Front du 14 janvier, Le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) 11ème,

#### **Les sources:**

- 1) [Rapporteur spécial de l'ONU contre la torture, Juan Méndez, 14 mai 2011](#)
- 2) Ministre tunisien de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Saïd Aydi. 05 Avril 2011
- 3) Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI)  
<http://www.gisti.org/spip.php?article469>;  
Voir en ligne : [pdf/Accord\\_franco-tunisien\\_mis\\_a\\_jour.pdf](#)